



Procuration pour intervenir a un acte de vente par un donataire

Par **montijo**, le **15/03/2008** à **22:20**

Je suis contacté par un notaire dans le cadre d'une procuration donataire art 924-4. Nous sommes 3 héritiers réservataires dont un a bénéficié déjà d'une donation sur la succession de nos parents encore vivants. Celui-ci vend un bien immobilier construit sur un terrain appartenant aux 3 héritiers réservataires.

Je refuse de signer cette procuration sachant qu'un des deux héritiers réservataires restants sera lésé lors de la liquidation de la succession (non réalisée à ce jour).

Quel est la valeur juridique de ce document par rapport à cette situation. Quels sont mes recours pour faire valoir mes droits sachant que la vente a été effective ?

Je précise qu'au moment de la signature de cette vente j'étais dans l'incapacité de me déplacer, d'où l'envoi de cette procuration .

Par **dubus**, le **17/03/2008** à **09:37**

si vous étiez indivisaire au moment de la vente , celle ci n'a pu se réaliser sans votre accord pour la signature.

Si elle a néanmoins été réalisée le notaire a commis une faute en acceptant de l'enregistrer.

Mais de quelle vente s'agit il ? d'un bâtiment sur terrain d'autrui ? ou de sa part dans l'indivision que vous formez .

Vous auriez intérêt dans votre cas à consulter un avocat qui pourra vous conseiller au vu des

documents produits

Dubus